

## VOTRE BUDGET

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

TARIFS		B vers A1			
Dénomination		Prix Unitaire € TTC	TVA**	Volume	Montant TTC
DIVERS	Frais de dossier				
	Ouvrage				
	Autre				
FORMATION	Théorie				
	Pratique				
	Autre				
	Heures en supplément				
<b>MONTANT TOTAL EN €<sup>TTC</sup></b>					

\*\*1= Taux TVA réduit \*\*2= Taux TVA normal

Informations complémentaires : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

La formation fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route, ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.

Réf. P3dp00-BA1-01-0418



Informations

## Formation 7h B vers A1

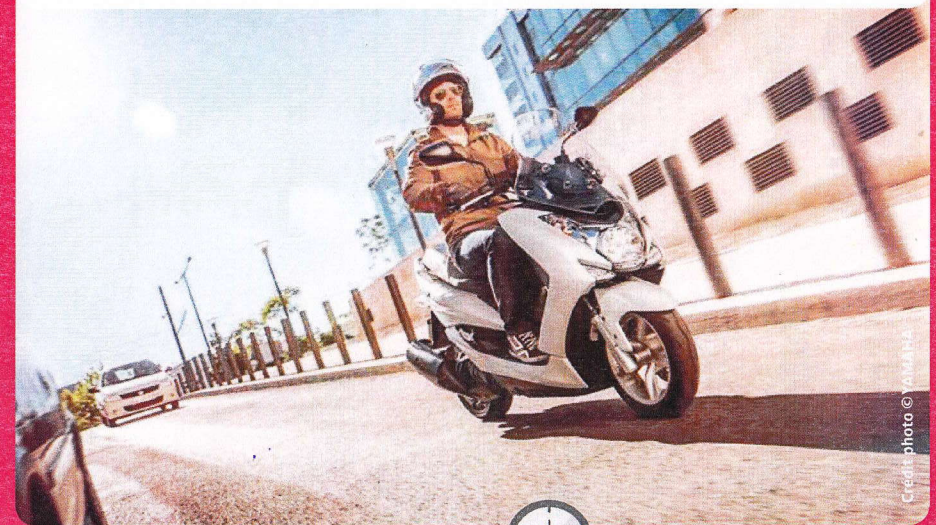


Votre auto-école vous informe sur la formation nécessaire pour conduire sur le territoire nationale une motocyclette légère ou un véhicule de la catégorie L5e, pour les conducteurs déjà titulaires

de la catégorie B du permis depuis au moins 2 ans. Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....



HORAIRES D'OUVERTURE

Cachet de l'auto-école

**AUTO-ÉCOLE "LA VIE DE LA ROUTE"**  
24, route de l'Éculaz  
74930 REIGNIER  
Tél. 04.50.95.75.96

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		



### Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, des motocyclettes légères et des véhicules de la catégorie L5e.

### Quand puis-je suivre la formation ?

La formation peut être suivie un mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire.



## CARACTÉRISTIQUES

### FORMATION DISPENSÉE

FORMATION DISPENSÉE	
<b>Véhicule utilisé</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• motocyclette légère ou véhicule de la catégorie L5e</li></ul>
<b>Enseignement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie A et A1 en cours de validité.</li><li>• Un enseignant ne peut être autorisé à surveiller que trois élèves au maximum. L'enseignant peut surveiller ses élèves soit à bord d'une voiture, soit en tant que conducteur d'une motocyclette.</li></ul>

## LA FORMATION DE 7 HEURES

### LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
<b>Séquence 1</b>	• 2 h	• Module théorique	• Appréhender notamment les accidents les plus fréquents, la conduite sous la pluie ou de nuit, la nécessité d'être équipé de vêtements protecteurs.
<b>Séquence 2</b>	• 2 h	• Module hors circulation	• Découvrir le véhicule et ses caractéristiques.
<b>Séquence 3</b>	• 3 h	• Module en circulation	• Adapter votre vitesse aux conditions de circulation et aux autres usagers de la route (en et hors agglomération).

ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION A LA CONDUITE DES MOTOCYCLETTES LEGERES ET DES VEHICULES DE LA CATEGORIE L5e

Photo

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénom : \_\_\_\_\_  
Né(e) le : \_\_\_\_\_  
À : \_\_\_\_\_  
Date d'obtention de la catégorie B du permis : \_\_\_\_\_  
N° du permis de conduire : \_\_\_\_\_  
Signature du titulaire : \_\_\_\_\_

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école.

En cas d'invalidation ou d'annulation du permis de conduire, la formation suivie reste acquise.